



Décision n° 380/2022  
AL

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : créer les postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement temporaire d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour accroissement saisonnier d'activité avec :

- Madame Pénélope DE MOTA FERREIRA en tant qu'Agent itinérant du 2 au 31 juillet 2022 ;
- Monsieur Stéphane LANDRY en tant que Technicien comptable du 4 juillet au 31 août 2022.

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail pour le remplacement momentané de Madame Clotilde JOURNAUX, en arrêt pour accident du travail, avec :

- Madame Athénaïs LANGLAIS, en tant qu'aide jardinière du 27 juin au 10 juillet 2022.

Fait à Jonzac

Le **27 JUIN 2022**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex